

Dialectique de la demande et du désir

Cristina Álvares
(Universidade do Minho)

Dans l'oeuvre de Lacan deux thèmes reprennent la dialectique oedipienne de l'émergence du sujet du désir en la dépouillant du petit récit familial. Il s'agit de la dialectique de la demande et du désir (*Signification du phallus*, SSDD) et du renversement rétroactif de l'aliénation dans la séparation (*Position de l'inconscient*) qui prennent la place de la dialectique de l'être et de l'avoir.

La signification du phallus (1958) et SSDD (1960) traitent différemment la dialectique de la demande et du désir. La principale différence réside dans l'articulation entre désir et objet, cette articulation étant absente dans le premier texte, présente dans le second et, de plus, explicitement attachée à la question de la loi. En effet, 1960 semble être l'année où la notion de loi est réévaluée dans le cadre de l'éthique de la psychanalyse.

Dans *La signification du phallus*, Lacan développe la conception du phallus comme condition de la signification en l'insérant dans la dialectique de la demande et du désir. Le phallus est un signifiant pas comme les autres dans la mesure où il désigne dans leur ensemble les effets de signifié en tant qu'ils sont conditionnés par le primat du signifiant. Le phallus est un signifiant transcendant qui conditionne aussi bien la signification que le désir, étant donné que le désir est, tout comme la signification, un effet du primat du signifiant.

Comment le désir est-il produit ? Dans *La signification du phallus*, le primat du signifiant cause *une déviation des besoins de l'homme du fait qu'il parle, en ce sens qu'aussi loin que ses besoins sont assujettis à la demande, ils lui reviennent aliénés* (1966:690). C'est la dépendance par rapport à l'agent maternant sous laquelle se trouve l'enfant en état de désaide pour la satisfaction des excitations endogènes. Mais Lacan précise que cette aliénation des besoins en désir n'est pas *l'effet d'une dépendance réelle mais bien de la mise en forme signifiante comme telle et de ce que c'est du lieu de l'Autre qu'est émis son message* (*idem*:691). Il s'agit d'une dépendance signifiante que Lacan décrit dans SSDD de la façon suivante:

*Et si l'Ananké somatique de l'impuissance de l'homme à se mouvoir, a fortiori à se suffire, un temps après sa naissance, assure son sol à une psychologie de la dépendance, comment éliderait-elle le fait que cette dépendance est maintenue par un univers de langage, justement en ceci que par et à travers lui, les besoins se sont diversifiés et démultipliés au point que la portée en apparaît d'un tout autre ordre, qu'on le rapporte au sujet ou à la politique ? Pour le dire: au point que ces besoins soient passés au registre du désir (...) (*idem*:811-2).*

.La demande porte sur autre chose que sur les satisfactions qu'elle appelle. Elle est demande d'amour. Et cette demande d'amour s'adresse à un Autre ayant pouvoir de vie et de mort sur l'être en état de désaide dans la mesure où il peut satisfaire les besoins ou les priver de satisfaction. *Ce privilège de l'Autre dessine ainsi la forme radicale du don de ce qu'il n'a pas, soit ce qu'on appelle son amour* (*idem*:691). Aussi, la demande d'amour ne peut-elle être qu'inconditionnelle, au sens kantien d'autonome par rapport aux conditions sensibles et empiriques. Lacan écrit:

C'est par là que la demande annule la particularité de tout ce qui peut être accordé en le transmuant en preuve d'amour, et les satisfactions mêmes qu'elle obtient pour le besoin se ravalent à n'être plus que l'écrasement de la demande d'amour (*idem*:691).

C'est pour éviter la confusion des soins avec la preuve d'amour que l'enfant ferme sa bouche pour ouvrir la dialectique. Il est en effet nécessaire, poursuit Lacan, que la particularité du besoin ainsi abolie reparaisse au-delà de la demande: c'est le désir, effet d'un renversement dialectique qui garde la structure de l'inconditionnel de la demande d'amour pour la positiver:

Par un renversement qui n'est pas simple négation de la négation, la puissance de la pure perte surgit du résidu d'une oblitération. À l'inconditionné de la demande, le désir substitue la condition "absolue": cette condition dénoue en effet ce que la preuve d'amour a de rebelle à la satisfaction d'un besoin (idem:691).

La condition absolue du désir renverse la pure perte de la demande en puissance: le désir est *puissance de la pure perte*, ce qui veut dire que la particularité de l'objet du besoin annulée dans la preuve d'amour (objet perdu) devient un signifiant. Le désir soustrait le besoin à la demande, non pas pour rétablir la particularité phénoménologique de son objet mais pour l'élever à la condition de signifiant et le poser ainsi sur un plan au-delà des particularités empiriques et phénoménologiques. De même, le privilège de l'Autre se déplace vers le sujet du désir: c'est à ce dernier d'incarner la puissance de la pure perte. Le phallus imaginaire, le pouvoir de vie et de mort, l'inconditionnel, deviennent puissance de la pure perte, c'est-à-dire phallus signifiant qui conjoint le désir au manque à avoir. Et Lacan d'ajouter que l'avenir de cette conjonction dépend de la loi introduite par le père (*idem:694*), pour décrire par la suite les façons dont la fonction du phallus, *copule logique*, structure les rapports entre les sexes.

La description du même processus dialectique dans *SSDD* est légèrement différente. La fonction de la loi y est accentuée et ce qui surgit avec le désir n'est pas le signifiant phallique mais l'objet. En ce qui concerne le rapport entre la demande et le besoin, Lacan y introduit la notion d'angoisse: la marge où la demande se déchire du besoin, et dans laquelle s'ébauche le désir, est celle où l'objet du besoin s'avère ne pas pourvoir à la satisfaction universelle exigée par la demande inconditionnelle. L'angoisse résulte justement de cette absence de satisfaction universelle que chaque objet du besoin apporte. Mais elle résulte aussi de la perception de l'Autre comme tout-puissant, étant donné que son caprice (satisfaire ou non son besoin) peut recouvrir la marge où la demande se déchire du besoin, pour les confondre (les soins comme preuve d'amour). Là où le texte de 1958 qualifiait l'Autre de privilégié, celui de 1960 le qualifie de capricieux. Or, dans la mesure où le caprice et l'arbitraire signalent la défaillance de la loi – et par conséquent la tyrannie surmoïque –, la perception de l'Autre comme capricieux ne peut pas ne pas poser la loi en jeu. Et en effet, Lacan affirme que le fantôme (pas le fantasme) de la toute-puissance de l'Autre introduit *la nécessité de son bridage par la Loi (idem:814)*.

Il ne faut pourtant pas penser que c'est la loi qui produit le désir mais plutôt le contraire: le désir *se présente comme autonome par rapport à cette médiation de la Loi, pour la raison que c'est du désir qu'elle s'origine (idem:idem)*. Le désir, on l'a vu, *s'ébauche dans la marge où la demande se déchire du besoin* et c'est le désir ainsi ébauché qui *renverse l'inconditionnel de la demande d'amour, où le sujet reste dans la sujétion de l'Autre, pour le porter à la puissance de la condition absolue (où absolu veut dire aussi détachement) (idem:idem)*.

Deux points sont à souligner: d'abord, l'inconditionnel de la demande d'amour s'assimile à la sujétion à l'Autre (à sa volonté capricieuse), ce qui fait pendant à la condition absolue comme détachement (par rapport à l'Autre), plutôt qu'oblitération,

telle que le texte de 1958 la posait (*la puissance de la pure perte surgit du résidu d'une oblitération*); ensuite, ce que *Signification du phallus* désignait comme *puissance de la pure perte* devient dans *SSDD* *puissance de la condition absolue*, mais il s'agit toujours de l'érection du désir comme positivisation de l'inexistence de satisfaction universelle (jouissance incestueuse) à laquelle la toute-puissance de l'Autre supplée. Par conséquent, la fonction de la loi au service du désir ne peut être que celle de veiller à son érection ou détachement en imposant une limite au caprice de l'Autre et à l'angoisse qui lui est associée. La loi fait de l'Autre un A barré .

C'est dans *SSDD* que Lacan affirme qu'*il n'y a pas d'Autre de l'Autre* et qu'*il n'y a pas de métalangage* (pas de langage transcendant capable d'unifier et d'autoriser tous les autres) (*idem*:813). Ces deux *il n'y a pas* indiquent une perte de consistance de l'Autre annonçant la pluralité et l'hétérogénéité postmoderne des jeux de langage (cf.Lyotard1979). Chez Lacan, l'inconsistance de l'Autre prendra la forme d'une mise en cause de l'universalité du phallus. Déjà dans le même texte l'Oedipe perd de son universalité :

L'Oedipe pourtant ne saurait tenir indéfiniment l'affiche dans des formes de société où se perd de plus en plus le sens de la tragédie (idem:813).

Rappelons que le Nom du Père était, dans *D'une question préliminaire* (1956), *le signifiant qui dans l'Autre, en tant que lieu du signifiant, est le signifiant de l'Autre en tant que lieu de la loi (idem:583)*: signifiant de la transcendance du signifiant, le Nom du Père assure la forte consistance de l'Autre et semble impliquer qu'il y aurait l'Autre de l'Autre. Les plusieurs figures de l'inconsistance de l'Autre présentes dans *SSDD* semblent indiquer que Lacan s'aperçoit qu'ainsi conçu le Nom du Père risque de devenir le signifiant de la toute-puissance de l'Autre, de même que la loi, représentée par le Nom du Père, s'avère côtoyer le caprice et la volonté arbitraire. Aussi, faut-il préciser que la loi est solidaire de la défaillance de l'Autre:

(...) il n'y a pas d'Autre de l'Autre. C'est en imposteur que se présente pour y suppléer le Législateur (celui qui prétend ériger la loi) (idem:813)¹.

Mais la dialectique de la demande et du désir a encore une autre conséquence: la production de l'objet. Lacan écrit dans *SSDD*:

Pour le gain obtenu sur l'angoisse à l'endroit du besoin, ce détachement est réussi dès son plus humble mode, celui sous lequel tel psychanalyste l'a entrevu dans sa pratique de l'enfant, le dénommant: objet transitionnel, autrement dit: la bribe de linge, le tesson chéri que ne quittent plus la lèvre, ni la main (idem:814).

Ce n'est plus le phallus, puissance de la pure perte élevant l'objet à la dignité du signifiant, mais l'objet transitionnel de Winnicott qui sert de paradigme à l'objet *a* – l'objet que Lacan définira comme *un petit quelque chose du sujet qui se détache tout en étant encore bien à lui, encore retenu* (1973:73). L'objet existe donc, non pas comme signifiant mais comme quelque chose d'empirique, de sensible, *d'actif qui fait corps avec la division du sujet et en présentifie dans le champ même du perçu la partie élidée*

¹ On ajouterait: celui qui prétend ériger la loi selon son caprice. Le modèle du Législateur est le totem. Dans *La Chose freudienne*, Lacan emploie le mot *imposture* pour référer l'impératif qui se substitue à la loi en tant que le sujet la méconnaît ou l'ignore : *(...) c'est-à-dire des ressorts qui, dans la maille rompue de la chaîne symbolique, font monter de l'imaginaire cette figure obscène et féroce où il faut voir la signification véritable du surmoi* (1966:434). Dans *SSDD*, la même imposture de substitution ou suppléance de la loi par l'impératif se trouve du côté de l'Autre qui voudrait méconnaître ou ignorer son inconsistance en la déguisant en pouvoir.

comme libidinale (2001:219) – *bribe de l'ange, tesson*, et qui sert à parer l'angoisse. Il s'ensuit que la loi ne peut pas accomplir sa fonction toute seule, il lui faut un nourrisson.

Les notions d'Autre barré et d'objet transitionnel, introduites dans *SSDD* en articulation explicite avec la fonction de la loi dans la dialectique de la demande et du désir, étaient absentes de *La signification du phallus*. Ceci conduit à penser que la question de la loi a mérité de la part de Lacan une attention profonde pendant la période 1958-60. En effet, le séminaire sur l'éthique est donné en 1959-60 et l'*Écrit* correspondant s'appelle *Kant avec Sade* (1962).

La loi que *SSDD* présente non pas comme attachée au signifiant phallique (*Signification du phallus*) mais à l'Autre barré implique une nouvelle perception du symbolique qui engage sa relation au plaisir et à l'objet. En effet, comment se fait-il que le symbolique se situe au niveau de l'au-delà du principe du plaisir si la fonction de la loi est de détacher le désir du poids de la jouissance, autrement dit, de la toute-puissance de l'Autre comme suppléance à l'inconditionné de la demande d'amour/ de satisfaction universelle ? Il en résulte que la loi du désir, pour être vraiment au service du désir, doit établir une connexion entre la transcendance du signifiant pur – dont le modèle est le signifiant phallique – et ce petit quelque chose qu'est l'objet. *SSDD* dit que la loi du désir n'a pas la pureté de la loi phallique tout court. L'impureté de la loi, c'est-à-dire son enracinement dans le principe du plaisir au moyen de la transitivité du désir, s'appelle le fantasme.